



CONSULAT GENERAL
A PARIS

N° 2023-022/CGBF/P/CA

BURKINA FASO

.....
Unité – Progrès – Justice

Paris, le 03 février 2023

Le Consul Adjoint

A

Tout ressortissant burkinabè résidant en
France

Objet : *Informations visa*

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les Autorités burkinabè ont décidé de passer désormais à la mise en œuvre du visa électronique dénommé : eVisaburkina qui est disponible sur la plateforme www.visaburkina.bf.

Cette décision a été adoptée par l'arrêté no 2021-0619/MSECU/SG/PSV-BF portant création et fonctionnement d'une plateforme de visa électronique du Burkina Faso le 23 août 2021. Elle est opérationnelle depuis ce mercredi 1^{er} février 2023, consacrant ainsi la fin du visa traditionnel jadis délivré par les Consulats honoraires et par les Missions Diplomatiques et Consulaires du Burkina Faso.

Ainsi donc, conformément à l'article 11 dudit arrêté qui stipule, qu'à compter de ce 1^{er} février 2023, c'est-à-dire la date d'entrée en vigueur du e-visa, tout visa délivré hors de la plateforme « eVisaburkina » sera frappé de nullité.

Par la présente, je voudrais vous exhorter à diriger dorénavant les demandeurs de vos juridictions vers la plateforme www.visaburkina.bf. Toutefois, ceux d'entre eux qui éprouveront des difficultés quelconques pourront s'ils le désirent, se rendre directement au Consulat Général du Burkina Faso à Paris sis au 112 Rue de Vaugirard, 75006 ou visiter son site web : www.consulatburkinaparis.org, précisément sa rubrique visa. Ils pourront également joindre le Poste Consulaire via les contacts ci-après :

- numéro de téléphone : (0033) 01 53 86 01 00 et
- e-mail : consulat.general.bf@gmail.com.

Tout en souhaitant une bonne maîtrise de la plateforme e-visa par vous-mêmes ainsi que par vos proches et amis, je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur,** l'expression de ma considération distinguée.

P.j : - Avis
- Arrêté



Kisse Winde Sidar TIONO